

# INSCRIPTION pour la BROCANTE du 1<sup>ER</sup> MAI à ARNEKE

Le Comité des Fêtes organise sa traditionnelle brocante du 1<sup>er</sup> Mai.

Nous sommes très heureux de l'intérêt que vous portez à cette manifestation.

La brocante répond également à des obligations administratives auxquelles le Comité des Fêtes doit se soumettre.

Aussi, nous vous invitons à compléter dans tous les cas et avec le plus grand soin, le formulaire ci-joint.

**Les renseignements relatifs aux justificatifs d'identité sont indispensables et doivent être impérativement communiqués en mairie et présentés le jour même sur simple demande aux services de contrôles (fisc, concurrence, gendarmerie, vétérinaires).**

Aussi le Comité des Fêtes ne pourra ouvrir les réservations qu'aux exposants qui produiront leur pièce d'identité.

## Tarifs :

- Arnékois : 3.50€ pour les 5 premiers mètres, 6.50€ les 5 mètres suivants
- Non Arnékois : 6.50€ pour 5 mètres

## Réservations :

- **Pour les Arnékois habitants :** rues Paul Gosset, de la Mairie, des Sports, des Prés, de la Perche, le lotissement des Iris, la rue de la libération jusque la rue de la perche, place de la gare et place St Gohard  
**Et désirant faire la brocante devant chez eux (ou sur le trottoir d'en face):** Merci de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, votre bulletin de réservation avec le numéro de place et le règlement **Avant le vendredi 12 Avril : 17h** (au-delà nous nous réservons le droit d'attribuer les places devant votre domicile)
- **Pour les autres Arnékois :**  
Le samedi 13 Avril de 9h00 à 12h00 (salle de réunion en Mairie)
- **Arnékois et non Arnékois :**  
Les samedi 20 et 27 Avril de 9h00 à 12h00  
Les lundi 22 et 29 Avril de 14h00 à 17h00

**Le mercredi 1<sup>er</sup> Mai : pour des raisons de sécurité aucune inscription le jour même**

**Attention : chaque personne faisant la brocante sur un emplacement doit avoir en sa possession le jour de la brocante, l'attestation de la réservation de celui-ci afin de la présenter aux points de contrôle.**

**Cette formalité est également valable pour les personnes faisant la brocante chez des proches.**

- Par courrier : Comité des Fêtes, 4 rue de la Mairie 59285 ARNEKE

Joindre à la demande : votre règlement, une copie de votre pièce d'identité, une copie de la carte grise du véhicule utilisé le 1<sup>er</sup> mai sur le ou les emplacements, une enveloppe timbrée à votre adresse. Les derniers envois de courrier-retour se feront le vendredi 26 avril

- Par courriel : comitefetesarneke@outlook.fr
- Par téléphone : 06.58.50.52.13

**A bientôt dans les rues d'Arnèke pour la brocante du 1<sup>er</sup> MAI**